



Strasbourg, le 16 octobre 2009

DH-DEV(2009)004

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITÉ D'EXPERTS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DES DROITS DE L'HOMME
(DH-DEV)**

Rapport de réunion

39^{ème} réunion
lundi 12 - mercredi 14 octobre 2009

Salle G01, Agora, Strasbourg

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'experts sur le développement des droits de l'homme (DH-DEV) a tenu sa 39^e réunion les 12-14 octobre 2009, à Strasbourg, sous la présidence de M. Philippe WERY (Belgique). La liste des participants figure à l'annexe I.
2. Ayant souhaité la bienvenue aux participants, M. Jeroen SCHOKKENBROEK, Chef du Service du développement des droits de l'Homme (Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, DG-HL), présente les objectifs de la réunion, qui forment une passerelle entre les activités du passé et celles du futur puisque le DH-DEV est appelé à approuver du travail déjà fini, donner des conseils au sujet des activités actuelles et commencer une réflexion sur les tâches futures.
3. Le Président rappelle que le projet de Déclaration du Comité des Ministres sur les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses, préparé par le DH-DEV, a été approuvé par le CDDH et adopté par le Comité des Ministres le 1 juillet 2009.
4. Le DH-DEV adopte l'ordre du jour proposé, tel qu'il figure à l'annexe II.

Point 2 : Les droits de l'homme des membres des forces armées

5. Le Président rappelle tout d'abord que lors de la dernière réunion du DH-DEV, le Comité a donné des orientations au Groupe sur les droits de l'homme des membres des forces armées (DH-DEV-FA) concernant, entre autres, la portée du projet de recommandation sur les droits de l'homme des membres des forces armées et comment le raccourcir pour qu'il corresponde plus à d'autres recommandations du Comité des Ministres, en prenant en compte les avis du CDDH en la matière.
6. La Présidente du DH-DEV-FA, Mme Sonja SCHITTENHELM (Autriche) présente les travaux du Groupe lors de leurs 5^e et 6^e réunions, expliquant comment les orientations données par le DH-DEV et le CDDH ont été prises en compte dans la finalisation du projet de recommandation et du projet d'exposé des motifs. Elle informe le Comité que le projet de recommandation a été considérablement raccourci et souligne que les deux textes présentés aujourd'hui sont le résultat d'un consensus au sein du Groupe.
7. Les délégations remercient le Groupe pour leur travail assidu de finalisation des deux projets de texte. Plusieurs délégations regrettent cependant que toutes les orientations données par le CDDH ne soient pas prises en compte, en particulier concernant la forme de la recommandation. Elles font remarquer que le projet de recommandation est toujours trop long et trop détaillé et que la portée est trop large. Des délégations soulignent que le projet de recommandation comprend des droits qui ne sont pas garantis par leur droit national. D'autres délégations estiment que le projet de recommandation n'est pas plus long que beaucoup d'autres recommandations existantes et que, bien que l'exposé des motifs soit long, il fournit de nombreux détails nécessaires pour une compréhension correcte de la recommandation.
8. Le Président rappelle que l'objectif de la recommandation est de donner des orientations aux Etats membres dans le contexte des droits de l'homme des membres des forces armées. Les dispositions y figurant ne peuvent pas par conséquent être considérées comme étant juridiquement contraignantes.

9. En ce qui concerne le suivi à la recommandation, le Secrétariat explique que ceci sera mené à travers le Comité des Ministres, par le CDDH.

10. Le Comité procède ensuite à l'examen de l'annexe au projet de recommandation, section par section. Quelques principes sont fusionnés, d'autres sont supprimés, car leur place est considérée plus appropriée à l'exposé des motifs. Le texte est ainsi raccourci davantage et un certain nombre d'amendements à l'exposé des motifs apporté.

11. Pendant l'examen des principes concernant le droit à la dignité, à la protection sociale, et à la sécurité au travail, le Comité discute des différences entre les membres professionnels des forces armées et les appelés, et de l'applicabilité à ces derniers des droits garantis aux travailleurs par la Charte sociale européenne et par d'autres instruments internationaux en matière des droits de l'homme.

12. Au terme de l'examen du projet de recommandation et de son exposé des motifs, le Comité approuve les textes ainsi révisés et convient de les transmettre au CDDH pour adoption. Trois délégations expriment cependant des doutes quant à la conformité du résultat des travaux avec les orientations fournies par le DH-DEV et aux attentes du CDDH. Une délégation réitère également des doutes déjà exprimées quant à l'opportunité d'un tel texte.

Point 3 : Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

13. M. Hans YTTERBERG (Suède), Président du Comité d'experts sur la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (DH-LGBT) présente le projet de recommandation sur les mesures visant à combattre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre que le Comité a rédigé lors de sa deuxième réunion du 3-5 juin 2009 (voir le Rapport de Réunion DH-LGBT(2009)008rev, annexe III). Il explique que le DH-LGBT est parvenu à un texte court, suivant la forme traditionnelle des recommandations du Comité des Ministres et que le but du projet de texte est d'établir des mesures reposant sur les principes reconnus par le droit international des droits de l'homme, en particulier par la jurisprudence de la Cour, ainsi que des mesures pratiques et d'inviter les Etats membres à régler les problèmes rencontrés par les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres par des moyens pratiques et juridiques. M. Ytterberg indique que le rapport explicatif sur le projet de recommandation est en cours de préparation et qu'il sera examiné lors de la prochaine réunion du DH-LGBT des 4-6 novembre 2009.

14. M. Ytterberg invite le Comité à avoir un échange de vues sur le texte du projet de recommandation afin que toutes suggestions utiles puissent être transmises et considérées par le DH-LGBT lors de sa prochaine réunion, dont l'objet est d'aboutir à un projet de recommandation finalisé accompagné de son rapport explicatif pour soumission au CDDH lors de sa réunion des 24-27 novembre 2009.

15. Lors de l'échange de vues, plusieurs membres expriment leur plein soutien à l'égard du texte préparé par le Comité et précisent que l'élaboration d'un tel texte au sein du Conseil de l'Europe est indispensable. L'importance de l'exposé des motifs pour une analyse détaillée de cette question est soulignée. Certains membres du DH-DEV demandent que des précisions d'ordre terminologique soient apportées, dans la recommandation ou dans le rapport explicatif, en particulier concernant l'acronyme LGBT, la définition des personnes transgenres et transsexuelles et la notion d'autodéfinition de l'identité de genre. Certains membres sont favorables à la suppression de la référence à l'« autodéfinition » de l'identité de genre lorsqu'elle apparaît dans les dispositions de la recommandation. Des changements, ainsi

que des explications supplémentaires, sont aussi demandés sur le point I. B. (« Discours de haine » et autres « formes d'expressions motivées par la haine »), en particulier quant à la dernière phrase du § 5 du projet de recommandation. Concernant le droit au respect de la vie privée et familiale, plusieurs délégations souhaitent que des clarifications soient apportées à propos des « conditions préalables » à la reconnaissance juridique du genre ou pour accéder aux services de changement de sexe (notamment par rapport au divorce), du concept de « situation comparable » mentionné au paragraphe 23, et de la notion d' « intérêt supérieur de l'enfant » dans le contexte du paragraphe 25. Concernant le point VII. (« Santé »), des membres souhaitent que le rapport explicatif apporte des précisions quant aux abus médicaux que peuvent subir les personnes transgenres. Une délégation souhaite que le rapport explicatif tienne compte de la marge d'appréciation dont les Etats devraient disposer concernant le concept de discrimination multiple. D'autres demandes de clarification ou suggestions rédactionnelles (y compris le raccourcissement du Préambule) sont également prises en compte.

16. Le Président prend note de l'existence d'un soutien de principe de la plupart des membres du Comité au projet de recommandation et remercie M. Ytterberg et les membres du Comité de leurs interventions. Le Président indique que les membres du Comité ont la possibilité de faire parvenir leurs commentaires au Secrétariat du DH-LGBT (estelle.faury@coe.int), par écrit avant le 30 octobre 2009. Le Comité convient de transmettre les conclusions de cet échange de vues au CDDH par le biais du présent rapport de réunion, et se tient à la disposition du CDDH pour toute éventuelle nécessité concernant les travaux du DH-LGBT.

Point 4: Impunité

17. Le Comité prend note du rapport de la première réunion du Comité d'experts sur l'impunité (DH-I) (document DH-I(2009)007final). Le Comité procède à un échange de vues sur les questions que le DH-I a laissé ouvertes à la discussion. Beaucoup de délégations expriment leur soutien au travail du DH-I.

18. Certaines délégations indiquent la nécessité d'une discussion préalable sur la définition d' « impunité ». Concernant la portée de ces lignes directrices, une majorité des délégations expriment leur soutien à une approche qui n'est pas limitée aux articles 2 et 3 de la Convention, soulignant que la jurisprudence de la Cour devrait être la source principale de référence pour les lignes directrices. Certaines délégations soulignent cependant que si une approche plus large est suivie, le terme d' « impunité » peut ne pas être tout à fait approprié pour des violations autres que des crimes particulièrement graves. Plusieurs délégations rappellent la particulière importance du droit pénal pour ce sujet et la contribution que le CDPC pourrait fournir aux travaux à venir. Une délégation exprime des doutes quant à l'opportunité de certaines des questions identifiées dans la liste des points éventuels à inclure dans les lignes directrices. Au regard de la question de savoir si les lignes directrices doivent ou non traiter des acteurs internationaux ou des acteurs non-étatiques, certaines délégations formulent des doutes, en particulier quant aux acteurs internationaux, alors que pour les acteurs non-étatiques, des délégations observent leur pertinence lors de l'analyse des obligations positives des Etats.

Point 5: Echanges de vues sur de futures activités possibles

19. Le DH-DEV procède à un échange de vues préliminaire sur les futures activités possibles dans le but de préparer une discussion plus approfondie pour ses travaux futurs lors

de sa 40^{ème} réunion. Le Comité prend note de deux recommandations de l'Assemblée Parlementaire récemment adoptées concernant « les défis posés par le changement climatique » (Recommandation 1883 (2009)) et un « projet de protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit à un environnement sain » (Recommandation 1885 (2009)).

20. Au vue de l'engagement du CDDH dans la réponse à la Recommandation 1885 (2009), le DH-DEV réaffirme la position déjà exprimée par le passé par le DH-DEV et le CDDH qu'un projet de protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et le droit à un environnement sain ne devrait pas être préparé à ce stade, particulièrement faute d'une définition claire de ce qu'est ce droit et de la charge de travail supplémentaire que cela impliquerait pour la Cour. Il est cependant considéré qu'une mise à jour du Manuel sur les Droits de l'Homme et l'Environnement de 2006 pourrait être une contribution utile.

21. Quant à la Recommandation 1883 (2009), bien que plusieurs délégations expriment des doutes quant à la valeur ajoutée et au résultat auquel pourrait aboutir une étude sur les liens entre le changement climatique et les droits de l'homme en Europe, beaucoup de délégations relèvent l'intérêt d'une telle étude. Certaines délégations soulignent qu'une telle étude pourrait faire partie de l'approche multidisciplinaire du Conseil de l'Europe sur le changement climatique.

22. Le Président souligne la nécessité d'identifier d'autres thèmes pour de futures activités et invite les délégations à présenter des propositions concrètes, y compris par écrit, en vue de la prochaine réunion. Le Président se réfère à des travaux éventuels sur la question des personnes âgées et une délégation exprime un intérêt à ce sujet.

Point 6 : Questions diverses

23. Aucune autre question n'est soulevée.

Point 7 : Dates des prochaines réunions

24. La date de la prochaine réunion n'est pas fixée. Celle-ci se tiendra probablement après la réunion du printemps 2010 du CDDH.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Ms Ledia HYSI, Director of Legal Affairs and Treaties Department, Ministry of Foreign Affairs, Tirana

ARMENIA / ARMENIE

Mrs Nelly SAROYAN, Head of International Treaties Desk, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, Yerevan

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Elisabeth HANDL-PETZ, Referent, Federal Chancellery, Legal Service, Vienna

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Otari GVALADZE, Chief Adviser, Department for Co-ordination of Law Enforcement Agencies, Administration of President Prezident Sarayi, Baku

BELGIUM / BELGIQUE

M. Philippe WERY, Chair of the Committee / Président Comité, Attaché, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme, Brussels

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Mr Samir ŠLAKU, Expert advisor, Ministry for Human Rights and Refugees of BiH, Sarajevo

BULGARIA / BULGARIE

Ludmila BOJKOVA, Directrice, direction Droits de l'Homme et Organisations Internationales, Ministère des Affaires Etrangères, Sofia

CYPRUS / CHYPRE

Ms Eleonora NICOLAIDES, Senior Counsel of the Republic, Office of the Attorney-General, Law Office of the Republic of Cyprus, Nicosia

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr. Ondřej ABRHAM, Deputy Director, Human Rights and Transition Policy Department, Ministry of Foreign Affairs

DENMARK / DANEMARK

Ms Lene STEEN, Head of Section, Ministry of Justice, Copenhagen K

ESTONIA / ESTONIE

Mr Kalle KIRSS, Lawyer, Ministry of Foreign Affairs, Tallinn

FINLAND / FINLANDE

Ms. Päivi ROTOLA-PUKKILA, Legal Officer, Legal Department, Unit for Human Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

Mme Marie MONGIN-HEUZE, Rédacteur, Direction des Affaires juridiques – sous-direction des droits de l’homme, Ministère des Affaires Etrangères, Paris

GEORGIA / GEORGIE

Ms. Nino TSERETELI, Deputy Head of Department of the State Representation to the International Courts of Human Rights, Ministry of Justice, Tbilissi

GERMANY / ALLEMAGNE

Mrs Nicola WENZEL, Desk Officer, Federal Ministry of Justice, Unit of the Agent for Human Rights, Berlin

GREECE / GRECE

Mme Sofia KASTRANTA, Rapporteur, Special Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, Athens

HUNGARY / HONGRIE

Mr Zoltán TALLÓDI, Co-agent of the Ministry of Justice and Law Enforcement before the ECHR, Budapest

IRELAND / IRLANDE

Mr Peter WHITE, Assistant Legal Adviser, Department of Foreign Affairs, Dublin

ITALY / ITALIE

M. Nicola LETTIERI, Expert juridique, Représentation Permanente de l’Italie auprès du Conseil de l’Europe, Strasbourg, France

LITHUANIA - LITUANIE

Mr Julius RAKITSKIS, Head of Human Rights Division, Ministry of Foreign Affairs, Vilnius

LUXEMBOURG – apologised / excusé

MALTA / MALTE

Mark A. PACE, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of Malta to the Council of Europe, Strasbourg

MOLDOVA

Mrs Mariana BRADUȚAN, Counsellor, Council of Europe and Human Rights Division, Ministry of Foreign Affairs and European Integration of the Republic of Moldova, Chisinau

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Liselot EGMOND, Deputy Gouvernement Agent for the European Court of Human Rights, Legal Affairs Department, International Law Division, Ministry of Foreign Affairs, Hague

NORWAY / NORVEGE

Mr Anders NARVESTAD, Higher Executive Officer, Legislation Department, Ministry of Justice and the Police, Oslo

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Andrey NIKIFOROV, Deputy Head, Humanitarian Cooperation and Human Rights Department, Ministry of Foreign Affairs, Moscow

SERBIA / SERBIE

Ms Gordana MOHOROVIC, Senior Advisor, Head of Division for Implementation of Human Rights Conventions, Ministry for Human and Minority Rights, Belgrad

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mrs Jana VNUKOVÁ, Vice-chair of the Committee / Vice-présidente du Comité, Director of International Relations and Human Rights Department, International Law & European Law Section, Ministry of Justice, Bratislava

SPAIN / ESPAGNE

Jesús BESTEIRO, Spanish Justice Department, Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Ms Gunilla ISAKSSON, Special Adviser Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs, Sweden

Mrs. Bilge TEKIN BEFRITS, Ministry of Integration and Gender Equality, Stockholm

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Dominique STEIGER LEUBA, Collaboratrice scientifique, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Unité Droit européen et protection des droits de l'Homme, Berne

"The Former Yugoslav Republic of Macedonia"/"l'Ex-République yougoslave de Macédoine"

Mrs Sanja ZOGRAFSKA-KRSTESKA, Deputy-Head of Council of Europe, OSCE and European Multilateral Affairs Unit, Skopje

TURKEY / TURQUIE

Mrs. Esra DEMIR, Head of Department – EctHR, Ministry of Foreign Affairs, Ankara

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Emily WILLMOTT, Assistant Legal Adviser, Foreign and Commonwealth Office, London

* * *

PARTICIPANTS

Council of Europe Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme

Mr Lauri SIVONEN, Theme Work, Council of Europe, Strasbourg Cedex

Committee of Experts on discrimination on grounds of sexual orientation and gender identity (DH-LGBT)

Mr Hans YTTERBERG, Chair of the Committee / Président du Comité, Director General, Ministry of Integration and Gender Equality, former ombudsman for LGBT-matters in Sweden, Stockholm, Sweden

Group on Human Rights of Members of the Armed Forces (DH-DEV-FA)

Ms Sonja SCHITTENHELM, Chair of the Committee / Présidente du Comité, Human Rights Coordinator, Ministry of Defense Interministerial Legislation Division, Vienna

Ms Satu KASKINEN, Legal Officer, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs

* * *

OTHER PARTICIPANTS

International Lesbian and Gay Association – Europe (ILGA – Europe) / Association internationale lesbienne et gay - Europe (ILGA – Europe)

Mr Nigel WARNER, Council of Europe adviser, London

* * *

OBSERVERS

Holy See / Saint-Siège

Révérénd Frère Olivier POQUILLON o.p., Délégué permanent de l'Ordre Dominicain auprès de l'Organisation des Nations Unies, Genève

Mexico

Mme Lydia MADERO, Observateur Permanent Adjoint

Amnesty International

Mr Johannes HEILER, Assistant Adviser, International Law and Organizations Programme, Amnesty International

Mr Tomaso FALCHETTA, Policy Coordinator, International Secretariat, London, United Kingdom

* * *

**Directorate General of Human Rights and Legal Affairs – DG-HL /
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques – DG-HL
Council of Europe/Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX**

Mr Jeroen SCHOKKENBROEK, Head of Department / Chef de Service, Human Rights Development Department / Service du développement des droits de l'Homme

Mr Daniele CANGEMI, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme, Secretary of the DH-DEV / Secrétaire du DH-DEV

Ms Merete BJERREGAARD, Administrator / Administrateur, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme, Co-secretary of the DH-DEV / Co-secrétaire du DH-DEV

DH-DEV(2009)004

Mme Estelle FAURY, Programme Officer / Officier de programmes, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Ms Claire ASKIN, Administrative Assistant / Assistante administrative, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Mme Frédérique BONIFAIX, Assistant / Assistante, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Interpreters / Interprètes:

MARCHINI Isabelle

TANNER Julia

QUAINE Philippe

Annexe II

Ordre du jour

Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

- Projet d'ordre du jour
DH-DEV(2009)OJ 002
- Mandats du CDDH et des instances qui lui sont subordonnées adoptés par les Délégués des Ministres lors de leur 1048^e réunion (12 février 2009)
CDDH(2009)003
- Rapport de la 68^{ème} réunion du Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH) (24-27 mars 2009)
CDDH(2009)007final
- Rapport de la 38^{ème} réunion du DH-DEV (11-13 mars 2009)
DH-DEV(2009)002final

Point 2: Les droits de l'homme des membres des forces armées

- Rapport de la 5^e réunion du Groupe du DH-DEV sur les droits de l'Homme des membres des forces armées (DH-DEV-FA) (13-15 mai 2009)
DH-DEV-FA(2009)005
- Rapport de la 6^e réunion du Groupe du DH-DEV sur les droits de l'Homme des membres des forces armées (DH-DEV-FA) (24-25 septembre 2009)
DH-DEV-FA(2009)007
- Projet de recommandation sur les droits de l'homme dans les forces armées
DH-DEV-FA(2009)008
- Projet d'exposé des motifs pour une recommandation du Comité des Ministres sur les droits de l'Homme des membres des forces armées
DH-DEV-FA(2009)009

Point 3: Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

- Rapport de la 2^{ème} réunion du Comité d'experts sur la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (DH-LGBT), qui contient :
DH-LGBT(2009)008rev

(Annexe III)

Projet de recommandation sur les mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, à assurer le respect des droits individuels des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres et à promouvoir la tolérance à leur égard

Point 4: Impunité

- Rapport de la 1^{ère} réunion du Comité d'Experts sur l'impunité (DH-I) (9-11 septembre 2009)
DH-I(2009)007

Point 5: Echanges de vues sur de futures activités possibles

Point 6: Questions diverses

- Recommandation de l'APCE sur « Le droit à un environnement sain » Recommandation 1885 (2009)

- Recommandation de l'APCE sur « Les défis posés par le changement climatique » Recommandation 1883 (2009)

Point 7: Dates des prochaines réunions